

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Direction pédagogique

Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne Année scolaire 2013-2014

Synthèse des dispositions du Cadre général de l'évaluation concernant la promotion, l'orientation, la réorientation, la certification et l'accès aux formations postobligatoires

Remarque liminaire : En cas de doute ou pour toute situation spécifique d'élève qui ne serait pas traitée dans le présent document, se référer au Cadre général de l'évaluation.

A la demande des parents, le conseil de direction apprécie les circonstances particulières (par exemple une scolarité gravement et durablement perturbée par une absence prolongée, une arrivée récente d'un autre canton ou de l'étranger). Pour qu'une circonstance particulière soit retenue, il faut qu'une réussite ultérieure soit jugée probable.

Le conseil de direction statue d'office sur les cas limites, à l'exception des décisions d'orientation en fin de 8^e année et de passage d'un niveau à un autre en 9^e année. Dans le cadre de la promotion, si le groupe des disciplines artistiques présente une insuffisance entraînant un dépassement du seuil de cas limite, la situation est également examinée d'office par le conseil de direction.

Fin de 4^e année

Promotion

A, AA ou LA en français et mathématiques

Les objectifs en lecture doivent être atteints. Si tel n'est pas le cas, le conseil de direction prend les mesures adéquates.

Cas limites : PA en français ou PA en mathématiques

Fin de 6^e an<u>née</u>

Promotion

Groupe I: français + mathématiques + CE¹

= 12 points et plus

Groupe II: arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles

= 12 points et plus

Cas limites: Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 2 groupes et max. 1 point dans un

groupe

Fin de 8^e année

Promotion

Groupe I: français + mathématiques + allemand + sciences de la nature = 16 points et plus²

Groupe II: géographie + histoire = 8 points et plus **Groupe III**: arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles = 12 points et plus

Cas limites: Max 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un

groupe

Orientation

Accès à la voie prégymnasiale

Groupe I: français + mathématiques + allemand + sciences de la nature = 20 points et plus² **Groupe II**: géographie + histoire = 9 points et plus

Accès aux niveaux de la voie générale

Niveau 1 : moyenne annuelle finale de la discipline de 4 et moins² : moyenne annuelle finale de la discipline de 4,5 et plus²

¹ Connaissance de l'environnement, regroupement des disciplines *géographie*, *histoire* et *sciences de la nature*.

² En *français*, *mathématiques* et *allemand*, la moyenne annuelle finale arrondie au demi-point prend en compte la moyenne annuelle décimale à hauteur de 70% et les résultats obtenus aux ECR à hauteur de 30%.

Les groupes de disciplines en 9^e année

Groupe I : français + mathématiques + allemand + sciences de la nature

+ 1 option spécifique (OS) ou, en VG, 2 options de compétences orientées métiers (OCOM)

Groupe II : géographie + histoire + anglais

Groupe III: arts visuels + musique

+ activités créatrices et manuelles (ou, en VG, éducation nutritionnelle)

9^e : Fin du 1^{er} semestre

voie pregymnasiale	
	Sur demande des parents
9 ∧ 6 ←	et/ou sur préavis du conseil de classe
- 4V 6	L'élève intègre le niveau 2 dans les trois disciplines à niveau sauf préavis contraire du conseil de classe et après avoir consulté les parents.

Voie générale	
0 \ 6 ↑ 0 \ 6	Groupe I : les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 pts et plus ³ Groupe II : 13,5 pts ⁴ et plus Cas limite : Max. 0,5 point d'insuffisance
niveau 1 → niveau 2	Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 5
niveau 2 → niveau 1	Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

9	₽
Ŧ	7
e	e
Ē	<u>'</u>
ဗ္ဗ	<u> </u>
<u>a</u>	S
텉	Ë
e	Ö
12	u

ensei. VP → niveau 2	Moyenne de 3 et moins ou Sur demande des parents et/ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
1 OS → 2 OCOM	Moyenne de 3 et moins ou Sur demande des parents et/ou sur préavis du conseil de classe ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1

³ Ce seuil s'abaisse d'un point par discipline parmi le français, les mathématiques et/ou l'allemand pour laquelle ou lesquelles l'élève aurait suivi un enseignement en voie prégymnasiale.

Ce seuil est de 13 points si l'élève a suivi un enseignement en voie prégymnasiale pour l'anglais.

Promotior

Réorientation de l'élève promu

Voie prégymnasiale

Groupe I = 20 points et plus Groupe II = 12 points et plus Groupe III = 12 points et plus

Cas limites: Max. 1 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 0,5 point dans un groupe

Voie générale

Groupe I = 24 points et plus⁵ **Groupe II** = 12 points et plus Groupe III = 12 points et plus

Cas limites: Max. 1,5 point d'insuffisance cumulé sur les 3 groupes et max. 1 point dans un groupe

9 VG +	
-----------	--

Groupe I: les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS, 24 points et plus³

Groupe II: 13,5 points et plus⁴

Cas limites: Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes

9 VG → 9 VP

Groupe I: les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter les OCOM, 20 points et plus³

Groupe II: 13,5 points et plus⁴

Cas limites: Max. 0,5 point d'insuffisance dans un des deux groupes

niveau niveau

Automatiquement avec une moyenne de 5,5 et plus ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 5

→ niveau 1

Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 3,5

de l'élève non promu Réorientation

10 VG

ተ

9 VP

Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours

ou

élève ayant déjà redoublé 2 fois au cours de sa scolarité

OΠ

Sur demande des parents et/ou préavis du conseil de classe

niveau 2 niveau 1 →

Automatiquement avec une moyenne de 5 et plus ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 4,5

niveau 1

Automatiquement avec une moyenne de 3 et moins ou sur préavis de l'enseignant concerné avec une moyenne de 3,5

→ niveau 2 ensei. VP

Moyenne de 3,5 et moins

Moyenne de 3,5 et moins ou Les 3 disciplines suivies en niveau 1

de cours suivis en VP Remplacement

⁵ L'élève de la voie générale qui suit une OS en remplacement des deux OCOM doit obtenir 20 points et plus dans le groupe I.

Fin de 10^e année

Promotion

VSB

Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines

Pas plus de 2 points négatifs sur le français et les mathématiques

Cas limites: déficit de max. 0,5 point

VSG et VSO

Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines

Pas plus de 2 points négatifs sur le français et les mathématiques

Cas limites: Déficit de max. 0,5 point

10 VSG → 10 VP

Français + mathématiques + langue étrangère = 15 points et plus

Cas limites: Déficit de max. 0.5 point

L'élève de VSB non promu redouble en 10^e année de la voie prégymnasiale (VP).

L'élève de VSG ou de VSO non promu redouble en 10^e année de la voie générale (VG).

niveau 2

VSG: 4 ou plus dans la discipline concernée

VSO: 4,5 ou plus dans la discipline concernée

Fin de 11^e année

VSB

Pas plus de 2 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont max. 1 point négatif en français et en mathématiques

Cas limites: Déficit de max. 0,5 point

VSG et VSO

Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont max. 2 points négatifs en français et en mathématiques

Cas limites: Déficit de max. 0,5 point

<u> </u>	O
О	G
S	Ö
Ö	ш
တ္က	~
器	'nŒ
~	"
0	क
×	ŭ
2	⊆
w	Φ
Ŝ	Ε
79	Φ
႘	ਰ
×	늘
	ដ
	ၓ
	ā
	_

'élève non certifié Possibilités pour

L'élève non certifié de VSB redouble en VSB.

Certificat VSG

Français + mathématiques + langue étrangère = 11 points et plus

Cas limites: Déficit de max. 0.5 point

Attestation ECGC[®] ou RAC 2

Français + mathématiques + langue étrangère = 12 points et plus

Cas limites: Déficit de max. 0,5 point

Certificat VSO → RAC1	Français + mathématiques + allemand = 14 points et plus
	Cas limites : Déficit de max. 0,5 point
Sertificat /SG ≯ RAC 2	Français + mathématiques + langue étrangère = 15 points et plus
Cer VS RA	Cas limites : Déficit de max. 0,5 point
Certificat VSG → Attestation ECGC ⁶	Français + mathématiques + langue étrangère = 14 points et plus
	Cas limites : Déficit de max. 0,5 point

L'élève non certifié de VSG ou de VSO redouble dans la voie fréquentée.

L'élève ne peut pas redoubler la 11e année parce qu'il l'a déjà redoublée ou qu'il a déjà redoublé deux fois au cours de sa scolarité, et aura au minimum 16 ans révolus et au maximum 17 ans révolus au 30 juin 2014.

Seuls les élèves âgés de 17 ans au maximum au 30 juin de l'année de l'inscription ont accès aux classes de raccordement 1 et 2 ainsi qu'aux classes de rattrapage.

⁶ Ecole de culture générale et de commerce des gymnases